

# AMBASSADE DE COTE D'IVOIRE AU MAROC



7, Avenue OULED Saïd Souissi - Rabat - BP 192  
Tel : 05 37 65 57 70 / 05 37 65 57 93  
Fax : 05 37 65 56 37 / 80

## PIECES A FOURNIR POUR UN MARIAGE

### A L'AMBASSADE

- **Extrait d'acte de Naissance**, portant la mention « **En Vue de Mariage** » moins de trois (03) mois, légalisé par le Ministère de l'Intérieur, authentifié par le Ministère des Affaires Etrangères ;
- **Certificat de Nationalité**, moins de trois (03) mois, légalisé par le Ministère de la Justice, authentifié par le Ministère des Affaires Etrangères ;
- **Casier Judiciaire**, moins de trois (03) mois, légalisé par le Ministère de la Justice, authentifié par le Ministère des Affaires Etrangères ;
- **Certificat de Célibat** ou **acte de divorce**, délivré par le Tribunal de première instance, moins de trois (03) mois, légalisé par le Ministère de la Justice, authentifié par le Ministère des Affaires Etrangères ;
- Certificat de Capacité de Mariage (délivré par l'Ambassade au vu des quatre premiers documents).

#### **NB :**

- **Le conjoint d'une autre nationalité, doit fournir les mêmes documents légalisés au Ministère des Affaires Etrangère de son pays ;**
- **L'un des conjoints de nationalité ivoirienne doit être titulaire de la carte de Résident au Maroc ;**
- **Droit de Chancellerie (500 DH).**

**Pour tout autre renseignement, contacter le service Consulaire de l'Ambassade.**